



## **AUDIENCE ASH 31.01.2019**

Nous avons rencontré Mme Carra, l'inspectrice ASH et M Bouvet, le secrétaire général le 31 janvier afin de faire le point sur le dossier ASH dans l'Aisne. Nous avons pu exposer les problématiques, nos propositions et les nombreuses questions que nous ont remontées nos adhérents.

### **1. La mise en place des PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé)**

L'objectif des PIAL est de permettre une adéquation des besoins des élèves handicapés et des accompagnants.

Il s'agit d'une expérimentation de mise en œuvre pour centraliser la gestion des moyens humains.

Pour l'Aisne, l'expérimentation se déroule en inter degré sur le réseau du Collège Jean Moulin de Saint Quentin, dans le 1er degré sur les écoles de Tergnier et dans le 2d degré dans les collèges de Guise, Vervins, Les frères Le Nain à Laon et au Lycée Professionnel Julie Daubié.

La mise en place effective dans toutes les académies est prévue pour la rentrée 2019.

Pour le SE-UNSA, on ne peut laisser des jeunes en situation de handicap sans réponse ! On ne peut non plus continuer à gérer les accompagnants de cette façon ! Attention à ce que le PIAL ne soit pas un simple outil de gestion des heures au détriment des réels besoins des jeunes.

Le PIAL ne doit pas être un outil qui flexibilise les AESH qui sont des personnels précaires. De plus, la gestion des plannings par les équipes de direction, demandera un travail important ; cela doit être pris en compte.

### **2. CAPPEI**

Le SE-UNSA fait remarquer à l'IEN que la formation CAPPEI est très lourde et demande un fort investissement. M. Bouvet le reconnaît et la formation à Amiens ajoute une contrainte supplémentaire.

Les conseillers pédagogiques sont disponibles autant que de besoin pour accompagner les stagiaires.

La DSDEN de l'Aisne et le SE-UNSA aimeraient que la formation CAPPEI puisse être dispensée dans notre département.

Pour les enseignants PLP exerçant en SEGPA ou en EREA qui doivent à terme être détenteurs du CAPPEI, l'IEN ASH ne propose aucune solution si ce n'est de suivre les formations qui seront ouvertes.

Les stagiaires CAPPEI qui ont un support de stage sont maintenus sur leur poste pour la rentrée prochaine.

### **3. MDPH**

Selon l'Inspectrice, le traitement des dossiers par la MDPH est dans la norme nationale (entre 4 et 6 mois !). Dans l'Aisne, il y a toujours autant de premières demandes et le flot ne se régule pas. La MDPH traite 58 000 dossiers par an (enfants et adultes).

Pour le SE-UNSA, ce délai est beaucoup trop long et ne permet pas de préparer l'arrivée des élèves dans des conditions acceptables.

### **4. PSY EN**

Les PSY EN ont des besoins en formation continue mais la formation ne dépend plus de l'Inspection ASH mais des inspections de circonscription. Les psychologues peuvent faire des demandes de formation d'initiative locale (FIL) auprès de leur IEN. Ils peuvent aussi demander des Modules d'Initiative Nationale (Bulletin Officiel fin août/début septembre).

Du matériel spécifique a été acheté cette année ; toutes les circonscriptions ont un WISC 5 à disposition.

### **5. ULIS ÉCOLE**

Les enseignants ULIS ont des besoins en formation continue. Une FIL a été proposée aux enseignants non spécialisés en ULIS. C'est loin d'être suffisant !

L'IEN prévoit un plan d'action triennal de formation continue pour mutualiser les outils, permettre aux enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré de se rencontrer et permettre une différenciation pédagogique.

Le SE-UNSA fait état des nombreuses difficultés en ULIS école. L'Inspectrice le reconnaît, certains élèves bénéficient du dispositif alors qu'ils n'y ont pas leur place, il faut reconvoquer une Équipe de Suivi de Scolarisation dans ce cas. Elle précise aussi que les inclusions se font dans leur classe d'âge ou N-1.

Pour le SE-UNSA, la présence d'un.e AVSCO à temps complet est indispensable. Mme Carra nous dit que c'est son objectif pour la rentrée 2019.

Nous avons rappelé à l'IEN ASH le besoin urgent de formation continue de qualité pour tous les personnels spécialisés. Nous demandons aussi depuis plusieurs années des formations pour les équipes d'école qui accueillent une ULIS. Nous avons aussi rappelé que les enveloppes budgétaires pour les déplacements des maîtres itinérants et PSY sont insuffisants et ne couvrent pas la totalité des frais engagés.